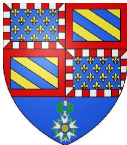


<b>DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</b>	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2016</b>
<p style="text-align: center;"><b>ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b></p>  <p>Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le <b>05/12/2016</b></p> <p>Nombre de présents <b>14</b></p>	<p>L'An deux mille seize, le 12 décembre à dix huit heures et quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.</p> <p>Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre.</p> <p>Procuration : ELIBOL Sabine (procuration à DUPARC Marie-Line)</p> <p>formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine</p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur BENOIT Robert, conseiller municipal de Saint-Jean-de-Losne de 2008 à 2014.

Le PV de la séance du 08/11/2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

#### **N°2016 -092 CONTRAT POUR UNE SOLUTION D'AUTOMATE D'APPEL D'ALERTE HEBERGEES**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la réunion organisée le 8 novembre dernier, avant le conseil municipal et qui avait pour objet la présentation par la Société Ciitélécom d'une solution d'automate d'appel hébergée. Ce système de téléalerte est un service qui permet de lancer des campagnes d'appels téléphoniques, courriels, sms,... afin d'informer simultanément les contacts (élus, population) en cas d'événements majeurs, risques technologiques (accident industriel, pollution toxique...) naturels (inondation, feu, canicule), sanitaires ou tout autre risque, sans limitation.

Madame le Maire propose aux élus d'examiner la proposition financière de Ciitélécom.

Madame COLLENOT trouve que le coût de l'abonnement est cher.

Monsieur GAILLARD trouve également que cette solution est chère et que cela devrait être au chef-lieu de canton d'assumer cette charge. Il estime que la présence du policier municipal et du panneau lumineux d'informations sont suffisants pour l'information de la population. C'est un coût supplémentaire qu'il faut ajouter à la dépense de la location de la vidéosurveillance qui est chère aussi.

Madame le Maire précise que les communes sont livrées à elles-mêmes et que les sirènes ne sont plus déclenchées par la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'accepter la solution de service téléalerte en hébergement de Ciitélécom,

- Opte pour l'offre ci-après :
    - Coût de création du compte téléalerte (logiciel) 1 200.00 € HT
    - Coût de l'abonnement annuel téléalerte 1 000.00 € HT
    - Engagement sur 3 ans
    - Options retenues :
      - \* Inscription par internet niveau 2 500.00 € HT
      - \* Abonnement annuel complémentaire 600.00 € HT
1. Total coût de création du compte 1 700.00 € HT
  2. Total coût de l'abonnement annuel sur 3 ans 1 600.00 € HT

- Décide une mise en service pour le 01/04/2017.
- Mandate Madame le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

### **N°2016 -093 PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE**

Madame le Maire présente le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle de la Ville. En effet, l'aire de jeux actuellement installée date de 2004, elle est régulièrement contrôlée par un organisme habilité, qui a indiqué que l'ensemble est vieillissant. Diverses observations ont été faites sur les rapports de vérification (intégrité générale et état des surfaces de jeux). De plus, le sol constitué de dalles amortissantes devient dangereux pour les enfants.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 19 169.10 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- DETR 9 584 € (50 %)
- Réserve parlementaire 5 750 € (30 %)
- Autofinancement 3 835.10 € (20 %)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle pour un montant estimatif de 19 169.10 €,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire afin de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR (Réhabilitation de locaux scolaires : 50 %) et une subvention au titre de la réserve parlementaire (30 %),
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## **N°2016 –094 PROJET DE TRAVAUX DE SECURISATION PERIMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VILLE**

Madame le Maire présente le projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Le coût prévisionnel de l'opération qui comprend, la motorisation des portails des écoles, la pose de clôture, d'un visiophone s'élève à 20 919,65 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) | 16 736,00 € (80 %) |
| • Autofinancement   | 4 183,65 € (20 %)  |

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville pour un montant estimatif de 20 919,65 € HT,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire afin de solliciter l'aide de l'état au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## **N°2016 –095 TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'examiner le devis transmis par le SICECO pour la rénovation des ballons fluo et des points vétustes du réseau d'éclairage public de la Ville.

Madame le Maire précise que le remplacement des lampes 'ballon fluo » ne pourra plus bénéficier de subvention passé le 31/12/2016.

Le devis présenté par le SICECO s'élève à 30 812.50 € dont 13 994.70 € à la charge de la commune.

Madame le Maire précise que ces travaux doivent être engagés par le SICECO sur l'exercice 2016 mais que la réhabilitation et la facturation se feraient dans le cadre du budget 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le devis présenté par le SICECO,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N°2016 –096 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de 250 € présentée par l'Association de la Prévention Routière afin de les aider à l'achat et l'entretien des matériels utilisés pour sensibiliser les élèves des classes primaires

Madame le Maire rappelle que depuis le début du mandat de l'équipe municipale actuelle, la commune a revu à la baisse les subventions attribuées aux associations locales et que le contexte économique ne permet plus de subventionner des associations extérieures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**REFUSE** l'attribution d'une subvention à l'Association « Prévention Routière ».

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N°2016 – 097 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2115 (21) Terrains bâtis	1 500.00 €	021(021) Virement de la section de fonctionnement	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 500.00 €</b>

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
022(022) Dépenses imprévues	- 1500.00 €		
023(023) Virement à la section d'investissement	1 500.00 €		€
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 500.00 €</b>

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**N°2016 – 098 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
6061 (011) Fournitures non stockables	2 900.00 €	7087 (70) Remboursement de frais	4 100.00 €
6063 (011) Fournitures d'entretien	- 100.00 €		
61521 (011) Bâtiments publics	- 450.00 €		
61558 (011) Autres biens mobiliers	950.00 €		
6262 (011) Frais de télécommunications	200.00 €		
6288 (011) Autres	600.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 100.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 100.00 €</b>

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**N°2016 –099 RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT DE Monsieur GUERAULT PHILIPPE ET SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SOCIETE CIVILE DE MOYENS « CABINET MEDICAL DE LA GARE D'EAU »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération prise par l'équipe municipale précédente, qui souhaitait l'installation du Docteur Philippe GUERAULT dans les locaux de la commune, situés avenue de la Gare et aménagés en cabinet médical. Un bail professionnel avait donc été signé avec Monsieur GUERAULT Philippe pour une durée de 10 ans à compter du 26 août 2012 pour un loyer mensuel de 836.12 € HT.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu Monsieur GUERAULT Philippe en mairie et que ce dernier lui a annoncé sa volonté de créer une société civile de moyens afin qu'un nouveau médecin s'installe avec lui dans le cabinet médical.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de résilier le bail professionnel en cours avec Monsieur GUERAULT et signer un nouveau bail professionnel avec la Société Civile de moyens « cabinet médical de la Gare d'eau », en cours de constitution.

Les conditions de mise à disposition du cabinet médical à la SCM « Cabinet Médical de la Gare d'eau » seraient les suivantes :

- Durée : 10 ans à compter du 09/01/2017,
- Loyer mensuel : 835.09 € HT
- Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon la variation de l'indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'INSEE

Madame le Maire propose que le coût de rédaction de l'acte (500 € HT) qui sera réalisé par un notaire soit prise en charge par moitié par la SCM « cabinet médical de la Gare d'eau » et par la Ville de Saint-Jean-de-Losne.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la résiliation du bail professionnel susvisé et la signature d'un nouveau bail professionnel avec la SCM,
- ACCEPTE les conditions de location à la SCM
- ACCEPTE la prise en charge de la moitié des frais de notaire par la Ville de Saint-Jean-de-Losne,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N°2016 –100 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC CDAD 21 ET LE CIDFF 21**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre d'une convention signée le 26 octobre 2012 avec le CDAD 21 et le CIDFF 21, un bureau sis à la mairie de Saint-Jean-de-Losne est mis à disposition afin d'y organiser une permanence mensuelle.

La convention arrive à son terme le 31 décembre 2016 et il convient de décider le renouvellement de celle-ci pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de renouveler la convention avec le CDAD 21 et le CIDFF 21 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, renouvelable 2 fois par tacite reconduction,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **Commissions municipales :**

Jacques BARBERET souhaite que les cérémonies officielles au monument aux morts soient faites plus tard à cause de la circulation. Madame le Maire précise que nous ne pouvons pas toujours choisir l'horaire, car cela dépend de l'heure de la messe.

Monsieur GAILLARD Hervé propose que le monument aux morts soit déplacé Place d'Armes. Monsieur PARANT contactera une entreprise afin de faire réaliser un devis.

Commission « Travaux » : Monsieur PARANT informe les membres du Conseil Municipal que la réception des travaux de rénovation des toits-terrasses de la salle polyvalente sera faite le 14 décembre en présence de l'entreprise BRISARD et du bureau de contrôle VERITAS.

Les conseillers municipaux parlent du problème de la chaudière de la salle polyvalente, qui est ancienne et tourne avec un brûleur sous-dimensionné par rapport au volume à chauffer. Il faut reconsidérer la réhabilitation de cette salle dans son ensemble (isolation, baisse des plafonds, chauffage, éclairage..).

Commission « Patrimoine » : Madame DEPREY rappelle qu'une réunion concernant les travaux de l'église a eu lieu le 14/11/2016 et que l'examen du projet de travaux réalisé par Monsieur PALLOT suscite des interrogations diverses, qui seront discutées le 26/01/2017 en présence de Mr PALLOT et de Mr JACQUET de la DRAC Bourgogne.

Commission « Tourisme, commerce et développement économique » : La construction du site internet du salon fluvial est en cours et avance bien. Les demandes de subventions ont été envoyées (VNF, Conseil Départemental de Côte d'Or, Pays Beaunois). La prochaine réunion pour le salon fluvial est prévue le 16/01/2017 à 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur GAILLARD informe que les deux puits de captage vers le camping ont été remis en état et que le travail fourni par le cabinet d'études était satisfaisant.

Monsieur GAILLARD évoque la question de problèmes relationnels entre les élus et le personnel. Madame le Maire précise qu'il y a effectivement eu un problème et qu'il est solutionné. Les élus et le personnel de la ville doivent travailler ensemble et dans le même sens.

### **Communications du Maire :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Groupement Hospitalier Territorial Cote d'Or a été adopté. Lors du prochain conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Jean-de-Losne, le dossier sera examiné.

L'acquisition des locaux CBV a été signée le 15 décembre dernier.

Madame le Maire parle du dispositif « Petites Cités de Caractère ». Ce dispositif est très présent en Franche-Comté et elle indique qu'elle a reçu en mairie, des représentants de ce dispositif. Le dossier est à la disposition de l'ensemble des conseillers municipaux.

Les vœux du Conseil Municipal de la Ville auront lieu le 12 janvier prochain à 19 h 00 à la salle polyvalente.

Madame Carine VIEUX demande pourquoi, il n'y a plus assez de passages piétons Allée du Bastion des Charmilles. Madame le Maire lui répond en précisant qu'il n'y en a pas besoin, puisqu'il s'agit d'une voie « zone 30 » et donc l'ensemble de cette zone est prioritaire aux piétons.

Madame le Maire précise que pour le Salon fluvial, il est prévu un quai « Celtes », avec joueurs de cornemuses, dégustation de Whisky, danses folkloriques...

Madame GARCIA informe que le Président du Comité local du téléthon a démissionné et que cette année, seule la course « Run and bike » a eu lieu, à laquelle beaucoup de monde a participé. Cette manifestation n'a pas été relayée par le Bien Public.

Madame le Maire remercie les membres du CCCAS, pour la bonne organisation de l'après-midi récréatif, que les participants ont particulièrement apprécié, avec la présence de l'orchestre « D-ZACK-C » qui a bien fait dansé et celle de Léontine, pour son animation.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 30

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2016**

**N°2016 -092 CONTRAT POUR UNE SOLUTION D'AUTOMATE D'APPEL D'ALERTE HEBERGEE**

**N°2016 -093 PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE**

**N°2016 -094 PROJET DE TRAVAUX DE SECURISATION PERIMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VILLE**

**N°2016 -095 TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**N°2016 -096 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

**N°2016 - 097 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

**N°2016 - 098 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »**

**N°2016 -099 RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT DE Monsieur GUERAULT PHILIPPE ET SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SOCIETE CIVILE DE MOYENS « CABINET MEDICAL DE LA GARE D'EAU »**

**N°2016 -100 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC CDAD 21 ET LE CIDFF 21**